

<https://enseignants.se-unsas.org/Evaluations-des-enseignements-generaux-du-bac-pro-qu-est-ce-qui-change>



Enseignants de l'Unsa

Évaluations des enseignements généraux du bac pro : qu'est-ce-qui change ?

- Je suis... - Prof de lycée pro -
Date de mise en ligne : mercredi 4 mars 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le projet d'arrêté des épreuves de bac pro crée de nouvelles définitions d'épreuves d'enseignement général en lien avec les nouveaux programmes. Quels sont les grands changements ?

Quelques changements à la marge

Pour la session 2022 du bac pro, l'équilibre entre épreuves en CCF et épreuves ponctuels est maintenu. On note une certaine stabilité et peu de changements profonds.

En effet, français ; histoire-géographie, enseignement moral et civique ; économie-droit ; économie-gestion ; prévention santé et environnement continuent ainsi à être évaluées en ponctuel.

Dans le même temps, Mathématiques ; Physique-Chimie ; Langue(s) vivante(s) ; Arts Appliqués et Cultures Artistiques ; EPS seront toujours passés en CCF.

Des augmentations du temps d'épreuves devraient avoir lieu en français avec 30 min de plus, ce qui ferait passer l'épreuve à 3h. A contrario, l'épreuve d'économie-droit perdrait une demi-heure pour passer à 2h.

Dans le même ordre d'idée, l'épreuve d'arts appliqués et culture artistiques auraient un cadrage horaire plus précis (entre 2 et 4h).

Dans le détail, des aménagements à la marge pourraient permettre de mettre en oeuvre des questions de difficulté plus progressive en mathématiques.

De même, l'épreuve de physique chimie marquerait davantage la partie observation et interprétation des résultats à côté de la partie expérimentale toujours d'actualité.

Les points de crispation : langues vivantes et EPS

Deux difficultés sont apparues dans ces nouvelles évaluations.

- Afin d'évaluer l'ensemble des compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), les langue(s) obligatoire(s) verront l'introduction d'une partie écrite (compréhension de l'oral, de l'écrit et expression écrite). En parallèle, une épreuve orale sera maintenue et ramenée à 10 min.
L'épreuve écrite est particulièrement anxiogène pour les enseignants qui craignent de grandes difficultés pour les élèves de voie pro assez peu à l'aise à l'écrit et notamment en langue vivante.
- Au vu des résultats affichés, on se doutait que l'épreuve facultative d'EPS était menacée.
Toutefois, sa suppression pure et simple, sans solution de remplacement, n'est pas acceptable.
[Voir notre article](#)

L'avis du SE-Unsa

Au-delà de la grande nouveauté que constitue le « grand oral » du chef d'oeuvre, les épreuves changent peu. Le SE-Unsa regrette qu'une adaptation n'ait pas été effectuée à l'occasion de la transformation de la voie professionnelle. Méthodes de travail et approche du métier ont changé, on pouvait espérer que les évaluations évoluent également.

Le constat est particulièrement flagrant en français où d'ambitieuses propositions d'épreuves orales avaient été, un temps, avancées par l'Inspection Générale.

L'épreuve de langue vivante constitue une véritable inquiétude pour les collègues et les élèves. Nos collègues doivent préparer à des épreuves plus complexes et plus variées avec du temps de cours en moins. Le SE-Unsa continue de revendiquer l'augmentation des horaires de langue(s) vivante(s) (au moins 30 minutes hebdomadaires supplémentaires).

Concernant l'EPS, nous ne pouvons rester au milieu du gué.

Évaluations des enseignements généraux du bac pro : qu'est-ce-qui change ?

Le SE-Unsa demande l'étude d'une nouvelle épreuve optionnelle à la fois ambitieuse et adaptée au public de la voie pro. Elle devra surtout permettre une égalité de traitement entre les élèves de la voie professionnelle et ceux du lycée général et technologique.